



Surendettement suite à un mauvais investissement immobilier

Par **laurentlyon**, le **09/02/2020** à **21:40**

Bonjour,

Suite à un mauvais investissement immobilier j'en suis à mon 4eme dossier en BDF (sur 10 ans). Je n'arrivais pas à vendre mon bien, un appartement, qui finalement s'est vendu en décembre 2019, au bout de 10 ans, par contre il s'est vendu bien en dessous de la valeur estimée, ce qui ne couvre pas l'ensemble de mes dettes.

Je vais faire un 5eme dossier dû au changement de situation et, visiblement, la commission va valider une "faillite personnelle". Je travaille en interim et pas de droits au chômage.

Etat de dette :

4.000 € de prêt à la consommation

5.000 € environ d'impôts,

49.000 € environ de prêt immobilier, pas d'hypothèque et visiblement un cautionnaire mis en place par la banque, le notaire a versé l'argent sur mon compte. Vente, en net vendeur
28.000 €

Est ce que je peux payer les impôts et le reste pour le crédit immobilier ?

Merci et cordialement.

Par **Visiteur**, le **09/02/2020** à **23:06**

Bonjour

Attention, ce genre d'initiative pourrait nuire à l'appréciation portée par la commission sur votre dossier, car la vente du bien immobilier peut permettre de réduire ses dettes, mais sous certaines conditions et notamment celle de n'imputer cette réduction que sur les prêts immobiliers.

Il serait plus prudent de prendre contact avec la bdf, qui vous conseillera mieux que nous .

Par **P.M.**, le **10/02/2020** à **09:01**

Bonjour,

De toute façon, le Trésor Public sera prioritaire mais mieux vaudrait laisser la commission de surendettement décider...